



Ecoles de Chaumont-Gistoux

Manuel à l'usage des parents

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vous avez un enfant scolarisé dans une de nos écoles ou vous envisagez de l'y inscrire ; ce document vous permettra de découvrir ce que la commune de Chaumont-Gistoux offre à ses écoles, d'avoir un aperçu des frais possibles en lien avec cette scolarisation et des services communaux avec lesquels vous pourriez être en contact.

Notre commune compte 5 écoles, toutes communales.

Chacune a son projet d'école, son ROI et ses lignes d'actions spécifiques.

1. Une bonne communication est essentielle, la déconnexion aussi... Ensemble veillons-y !

Le PO de Chaumont-Gistoux a souhaité qu'un travail soit mis en place pour le bien-être des équipes (enseignants et directions) et pour baliser une bonne communication avec les parents des élèves.

Ce texte a été rédigé en collaboration avec les directions des 5 écoles. Chaque équipe sera amenée à compléter ce document avec les particularités qui lui sont propres en fonction des outils utilisés.

Nous souhaitons que ces quelques balises permettent de poursuivre une collaboration constructive, respectueuse de chacun et de qualité :

L'évolution et le développement des moyens de communication nous incitent à poser des balises pour le bien-être de tous : enseignants, directions, accueillants, parents, au profit des élèves.

Chacun a le droit à la déconnexion !

Des consignes relatives à la communication et à un usage des outils numériques qui assurent des périodes de repos, les congés et la vie privée du travailleur doivent être garantis.

Le service Enseignement reste à votre disposition si nécessaire.

Pour la communication Parents – Ecole

L'outil de communication privilégié est le **journal de classe**.

En cas **d'urgence** les parents doivent utiliser le téléphone scolaire ou extra-scolaire.

Si des mails doivent être envoyés, cela se fera par le **mail de l'école** (ou via l'ENT pour Chaumont).

L'école s'engage à répondre dans un délai maximum de 3 jours d'ouverture de l'école pour donner une réponse.

Pour tout mail envoyé aux écoles, nous vous demandons de mettre **en objet** du mail le nom, le prénom et la classe de votre enfant afin d'en faciliter le traitement.

En ce qui concerne les réseaux sociaux

Nous ne favorisons pas la présence des enseignants sur les réseaux sociaux et sur les groupes de parents.

Nous vous demandons d'utiliser les réseaux sociaux de façon bienveillante.

RGPD

En raison de la loi sur la protection des données, les coordonnées des différents acteurs de l'école resteront privées.

2. Les différents services communaux et leurs sphères d'action en relation avec les écoles

Le pôle AJE (ATL-Jeunesse-Enseignement-Entretien)

Pour votre parfaite information en octobre 2021, le Service ATL et le Service Jeunesse ont été rejoints par le Service Enseignement afin de former le Pôle **AJE**.

Aussi, depuis ce 4 juillet 2023, le service **Entretien** (nettoyage des classes, des réfectoires, des plaines de vacances, service des potages et repas chauds, etc) a été intégré au pôle AJE ; et ce pour viser une gestion plus fluide, cohérente et collaborative des différents métiers gravitant autour des écoles. C'est ainsi que ce pôle compte désormais 87 agents communaux au service des écoles.

Les bureaux administratifs du pôle ont emménagé au Cott'AJE situé rue Inchebroux n°8. Nous souhaitons que cet espace de travail - dédié aux enfants de nos écoles et aux jeunes de la commune - soit un lieu accueillant tant pour notre public qu'au service de nos équipes de terrain.

- **L'Accueil Temps Libre (ATL)**

Contact : atl@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.12

L'équipe ATL travaille en collaboration avec les directions et le service enseignement.

Ce service gère **l'accueil et l'encadrement** des élèves tous les jours d'école avant et après les cours ainsi que les temps de midi ; et ce de 7h00 à 18h30.

Les accueillants proposent aux enfants des activités variées en fonction de leurs âges, des infrastructures et du nombre de présents (pour garantir cette variété d'activités). Désormais, le mercredi après-midi, les élèves des 5 implantations seront regroupés à l'école de Gistoux.

Il organise le recrutement et la formation des accueillants extrascolaires.

Il gère la collaboration avec les **opérateurs extrascolaires** qui proposent des activités aux élèves en dehors des temps scolaires soit au sein de l'établissement scolaire, soit en dehors et propose le goûter ATL au sein de chaque école.

Il collabore à l'organisation de journées thématiques gérées par le pôle AJE² : une journée sur la *diversité* en 4^{ème} primaire, une journée *Pro-vélo, school games* et *festifoot* en 5^{ème} primaire et une journée *sportive* en 6^{ème} primaire.

- **Le service jeunesse**

Le service Jeunesse de la commune de Chaumont-Gistoux, c'est la possibilité de participer à des activités socio-culturelles de qualité et de prendre part à des actions collectives solidaires et enrichissantes.

Dans les locaux du Cott'AJE, le nouveau local EDD/Jeunesse et le sous-sol ont notamment été repensés et réaménagés comme lieu d'échange, d'écoute, d'information et de découverte... Un espace soucieux de valoriser et faire grandir les projets des jeunes.

Le service jeunesse propose des **plaines de vacances** en juillet et en août ainsi qu'aux congés d'automne, de détente et de printemps. Ces plaines se déroulent au sein des établissements scolaires de Corroy, Dion et Gistoux. Pour plus d'informations : plaines@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.40

Il propose et gère **l'école des devoirs** (La Bulle de savants), nouvellement située au Cott'AJE, à raison de 3 sessions hebdomadaires les lundis, mardis et jeudis de 15h30 à 17h45.

En parallèle, le service jeunesse organise 5 semaines de stage à destination des 12-16 ans :

- 1 pendant les congés d'automne
- 1 pendant les congés de détente
- 1 pendant les congés de printemps
- 2 lors des congés d'été

Ces stages permettent aux jeunes de profiter d'un large panel d'activités, de découvrir et de tester de nouvelles expériences.

Le service jeunesse va également à la rencontre des jeunes avec la mise en place de nouveaux lieux de permanences. Les animateurs du service se déplacent en différents endroits pour être au plus proche des jeunes.

Le mardi :

- A la salle de Gym de Gistoux avec les mardis du sport de 17h00 à 19h00. Durant 2 heures, les jeunes s'essayent au mini foot, basket, musculation, jogging, etc. Chaque mardi est différent en fonction des envies et des intervenants.
- Si la météo le permet, les jeunes se retrouvent au skate-park du Ronvau.

Le mercredi :

- Au Cott'AJE, rue Inchebroux n°8 à Gistoux de 14h00 à 18h00. Dès 14h00, le service jeunesse est ouvert : accès PC et internet, jeux de société, billard, fléchettes, coin-papote... les animateurs sont également présents au point-relais infor jeune qui propose un large éventail de

documentations sur des thèmes variés qui les touchent particulièrement : mobilité, formation, vie affective et sexuelle, orientation scolaire, emploi, job d'étudiant, ... Cette bibliothèque se veut être un réel soutien pour les jeunes

Le jeudi : chaque semaine les animateurs ouvrent les portes du Cott'AJE de 17h à 19h00



Et enfin, Depuis mars 2020, la commune est désireuse d'organiser du **tutorat scolaire** pour les jeunes (secondaires) et par les jeunes (universités/écoles supérieures).

Un tuteur formé pour quatre étudiants maximum, un accompagnement de qualité, de l'expertise & de l'écoute active.

Les cours se donnent à raison d'un module de 2h/semaine dans les locaux du Cott'AJE.

- **Le service enseignement**

Contact : enseignement@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.13

Ce service engage, au nom de la Fédération Wallonie-Bruxelles (et pour certains sur fonds communaux), les enseignants, les puéricultrices et les assistant(e)s en aide aux classes maternelles et les logopèdes (communales ou indépendantes) qui travaillent au sein des écoles.

Il établit et introduit les marchés publics pour les repas et les transports scolaires en collaboration avec le service comptabilité.

Il collabore à l'organisation d'une journée thématique gérée par le pôle AJE² : Les élèves de nos 5 écoles sont regroupés pour vivre une journée sur la *créativité* en 2^{ème} primaire.

Ce service est également un soutien administratif et pédagogique aux directions.

Les secrétaires des 5 directions dépendent aussi de ce service.

- **Le service facturation**

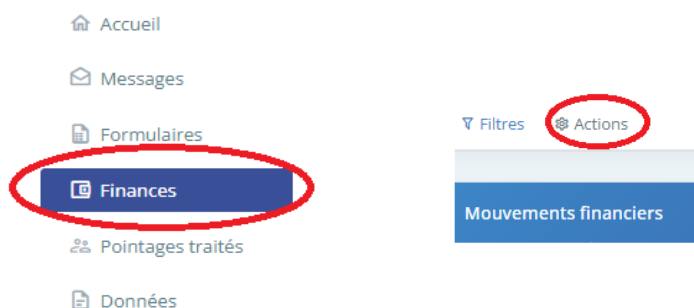
Contact : facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23 ou 0476/80.21.55

Par rapport aux écoles, ce service centralise les informations financières transmises par les équipes éducatives et gère la facturation et le suivi comptable.

Il est le contact pour les questions et les éventuels problèmes en lien avec les factures via l'application APschool (voir point **3. Les modalités d'inscription**).

Il établit, en collaboration avec les écoles, un décompte périodique détaillé des frais dus (montant, objet, caractère obligatoire ou facultatif, modalités, échelonnements possibles et éventuelles facilités de paiement). La facturation de la plupart des frais scolaires et extrascolaires se fait via le module de prépaiement d'APschool.

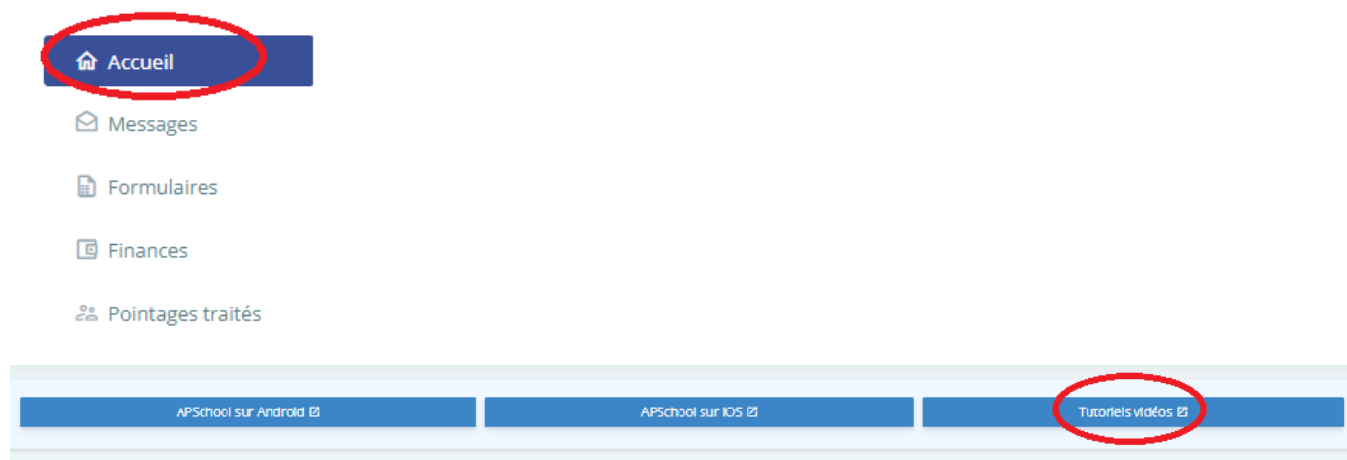
*A noter que le décompte des frais périodique est accessible - à tous moments et directement - sur le profil APschool de votre enfant dans la rubrique **Finances** → **Actions***



Ce sont les parents qui chargent le portefeuille électronique de leur enfant avec un montant permettant de couvrir les frais liés à la scolarité de celui-ci. Les rappels de défaut de paiement se font de manière automatisée par l'APSchool chaque 1er jour du mois. À tout moment, les parents ont accès à tous les détails et mouvements financiers liés au compte de leur(s) enfant(s).

Le service facturation remboursera le solde restant aux parents des élèves en fin de scolarité dans nos écoles, après déduction des factures encore impayées pour les années antérieures.

Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec APSchool :



- **Le service travaux**

Contact : atelier@chaumont-gistoux.be ou 010/68.72.36

Ce service gère les bâtiments communaux. Il contribue également à entretenir les écoles et leurs abords (travaux et entretien des cours et des abords). Il organise aussi les transports des élèves pour certaines activités sportives ou extrascolaires avec les bus communaux.

3. Les coûts et les modalités d'inscription en lien avec les écoles

3.1. Les frais obligatoires (ou frais scolaires)

- Les activités culturelles et/ou sportives
 - Le choix de ces activités dépend des écoles (des projets pédagogiques, des thèmes travaillés, de l'infrastructure...).
 - En primaire, les montants maximaux sont de 85€ par année scolaire et par enfant.
 - En maternelle, les montants maximaux sont de 54,11 € par année scolaire (montant 2024-2025) + indexation possible en fonction des circulaires FWB reçues).
 - *Quand les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les coûts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant, qu'il soit ou non sous certificat médical, en primaire comme en maternelle.*
- Les séjours avec nuitée(s)
 - Le choix de ces séjours et des tranches d'âges concernées varie selon les écoles.
 - La participation est obligatoire en primaire et en M3.
 - Le montant maximal est de 850 € par enfant pour l'ensemble de sa scolarité maternelle et primaire. Pour les enfants de maternelle, la Fédération Wallonie-Bruxelles fixe un plafond, indexé chaque année ; de 120,25 € maximum (montant 2024-2025) + indexation possible en fonction des circulaires FWB reçues) pour la durée totale de la scolarité maternelle, ceci inclut dans les 850 €.
 - *Si les opérateurs ou transporteurs appliquent le principe du forfait, les coûts sont facturés aux parents même en cas d'absence de leur enfant, qu'il soit ou non sous certificat médical, en primaire comme en maternelle.*
 - Les parents ont la possibilité d'opter pour un paiement échelonné des coûts.
- Les frais de piscine :
 - Les frais de cette activité sont calculés au prix coutant couvrant uniquement l'accès à la piscine et les déplacements y afférents.
 - La commune prend en charge les cours donnés aux enfants par des moniteurs spécialisés ainsi qu'une partie des frais de transport.
 - Chaque séance est facturée 3,5 €* par enfant
 - *Ce montant ne sera pas facturé aux parents en cas d'absence de l'enfant lorsque cette absence est couverte par un certificat médical fourni par le médecin.*

* Tarif applicable jusqu'au 04/07/2025, montant susceptible d'être revu en fonction des tarifs de la piscine.

3.2. Les frais extrascolaires

- L'accueil extrascolaire

La commune de Chaumont-Gistoux organise l'accueil des élèves tous les jours d'école de 7h00 à 18h30.

- ✓ Elle offre la gratuité de l'encadrement des temps de midi par les accueillants.

- ✓ Nos élèves bénéficient aussi d'une demi-heure de gratuité de l'accueil extrascolaire avant le début des cours et après la fin des cours.
- ✓ Enfin, l'accueil est gratuit pour les 3^e, 4^e, ... enfants d'une même fratrie (y compris recomposée).

L'accueil extrascolaire est facturé au prix de 1,50 €¹ par enfant et par heure entamée.

⚠ Les parents doivent avertir quand ils quittent l'accueil extrascolaire en fin de journée afin que leur(s) enfant(s) ne soi(en)t pas comptabilisé(s) comme étant présent(s) jusqu'en fin de journée. Pour ce faire, il est demandé au parent de se rendre auprès d'un(e) accueillant(e) extrascolaire, de signifier le départ de l'enfant et de faire scanner le badge (reçu en début de scolarité dans les écoles de la commune) de l'enfant ce qui arrêtera automatiquement le compteur du temps d'accueil extrascolaire.

⚠ A noter qu'en cas de départ sans se manifester auprès de l'accueillant, le temps d'accueil sera automatiquement facturé jusqu'à 18h30 sans possibilité de correction.

⚠ Pour les enfants qui bénéficient gratuitement du transport du bus communal, nous rappelons que nous sommes tributaires de la densité du trafic ou autre qui retarde l'arrivée du bus. Pour des questions de sécurité et d'assurance, nous nous devons de pointer la présence des élèves si nous sommes à 30 minutes de la fin des cours.

- L'école des devoirs (EDD)

La séance sera divisée en 3 temps :

- 1) le temps de l'accueil et du goûter ;
- 2) le temps du soutien scolaire et des devoirs ;
- 3) le temps du projet pédagogique autour de la thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes.

Il est important pour le bon déroulement des activités et la dynamique du groupe que les parents reprennent leurs enfants à 17h45 et pas avant, sauf exception bien entendu.

Pour tous renseignements, merci de nous contacter par mail labulledessavants@chaumont-gistoux.be

➔ Prix : 2 €/séance

➔ Les enfants inscrits à l'EDD seront amenés en bus communal depuis leur école respective vers le Cott'AJE, situé rue Inchebroux n° 8. C'est à cet endroit qu'il faudra venir récupérer votre enfant à 17h45.

- Les potages ou repas chauds

Des potages ou des repas chauds sont proposés au sein des différentes écoles de la commune. Cette distribution est assurée par une société extérieure.

La société retenue doit viser une cuisine responsable et savoureuse pour les collectivités. La conception de menus sains, équilibrés et durables est réalisée par une équipe de diététiciennes spécialisées.

¹ Tarif applicable jusqu'au 31/12/2024

L'inscription au potage ou au repas chaud se fait sur base mensuelle via l'APschool ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine ; et cela avant le 14 du mois précédent à minuit².

(Option rapide de cocher le mois en entier en un clic si vous souhaitez opter pour un mois complet.)

Tant pour des questions organisationnelles côté mise en place au sein de l'école par les équipes ATL que par facilité de repère pour les enfants, il vous est demandé – dans la mesure du possible – de réserver des jours fixes dans la semaine ou le mois entier. *Ex : tous les lundis et jeudis.*

Tarifs par jour³

	Enfants de maternelle	Enfants de primaire (1 ^e et 2 ^e)	Enfants de primaire (3 ^e , 4 ^e , 5 ^e et 6 ^e)
Uniquement le potage	0,60 €	0,60 €	0,60 €
Repas complet (potage+plat+dessert)	3,60 €	4,00 €	4,15 €

Les potages et repas chauds débuteront le 2 septembre 2024.

- Les gouters ATL

Le service ATL propose aux enfants qui restent à l'accueil extrascolaire un gouter sain et équilibré composé comme suit : féculent, fruit ou légume de saison et un produit laitier.

Les propositions de menus suivent les recommandations de l'ONE et sont coconstruits avec les équipes accueillantes.

- Les gouters sont faits maison par les accueillant(e)s tous les jeudis et vendredis
- Tarification trimestrielle
- Accord AFSCA

Les modalités et heures de distribution de ces gouters ATL varient selon les écoles et leur infrastructure.

Le gouter dure environ 30 min :

	Maternelles	Primaire
• Bonlez	15 h 35	16 h 05
• Dion	15 h 50	15 h 50
• Gistoux	15 h 40	15 h 40
• Chaumont	15 h 50	15 h 50
• Corroy	15 h 50	15 h 50

² A l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date d'échéance est précisée par la direction selon l'accord avec le fournisseur et l'organisation générale de la rentrée.

³ Les tarifs proposés ci-dessus seront d'actualité de septembre 2023 et susceptibles de modifications à partir du 31/12/2024 en fonction des couts du marché.

Il n'est pas possible que les équipes accueillantes proposent le goûter ATL en dehors des heures prévues ni qu'elles préparent des goûters à emporter.

A noter que si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent.

L'inscription au goûter ATL se fait sur base trimestrielle toujours via l'APschool sous la rubrique « Évènements » ; c'est-à-dire qu'il est demandé au parent de sélectionner les jours souhaités dans la semaine et que cette sélection vaudra pour le trimestre complet.

Ils seront facturés au tarif suivant (prix **au trimestre**) :

- 1 jour/semaine **9€**
- 2 jours/semaine **18€**
- 3 jours/semaine **27€**
- 4 jours/semaine **36€**

Les goûters débuteront le 2 septembre 2024.

La première période étant un quadrimestre (septembre -> décembre) le tarif sera appliqué comme suit :

- 1 jour/semaine **11€**
- 2 jours/semaine **22€**
- 3 jours/semaine **33€**
- 4 jours/semaine **44€**

Voici un exemple de MENU type :

Les goûters de L'ATL				
faits maison les jeudis et vendredis				
	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Semaine 1	Cracottes Fromage Fruit	Biscuits aux fruits Lait	Brochettes tomates Mozzarella Crackers	Fondant au chocolat Fruits
Semaine 2	Biscuits secs Yaourt aux fruits	Craquelin beurré Lait chocolaté	Crêpes Confiture	Muffins carottes & courgettes
Semaine 3	Biscuits aux fruits Lait	Biscottes Fromage Légumes	Crumble aux fruits Yaourt nature	Tzatziki Galettes de maïs
Semaine 4	Tartines Miel Lait	Picos Fromage Légumes	Gaufres aux tomates et fromage	Rochers à la coco Lait

- L'accueil lors des journées de formation/journée pédagogique

Le service ATL organise un accueil des enfants de 7h00 à 18h30, uniquement sur inscription préalable via la plateforme APschool, lors des journées de formation des enseignants. Cet accueil pourra, en certaines occasions, être centralisé pour 2 ou 3 écoles au sein d'un même établissement. La présence n'est pas obligatoire et l'encadrement pendant ces journées est facturé forfaitairement au tarif de 5 € par enfant et 3 € si la journée de formation a lieu un mercredi.

En cas de non-inscription de votre enfant au préalable, un **montant de 10 €** vous sera facturé via APschool. **(Pour des questions organisationnelles et de sécurité, merci de noter qu'il vous faudra recevoir l'accord de la responsable ATL avant de pouvoir laisser votre enfant non inscrit).**

3.3. Les frais facultatifs proposés aux enfants de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire

- Les achats groupés pour les fournitures scolaires des élèves : *l'achat groupé est à caractère facultatif, les achats peuvent se faire chez n'importe quel fournisseur (sans obligation de marque) avec la possibilité de recevoir des conseils.*
- Les abonnements à des revues.
- Les photos scolaires.

3.4. En cas d'absence

Si l'enfant qui est inscrit au potage ou au repas chaud ne peut se rendre à l'école pour l'une ou l'autre raison pendant plusieurs jours, le parent doit prévenir le service de facturation au plus vite (facturation@chaumont-gistoux.be ou 010/23.38.23).

Les repas seront annulés et remboursés dans le portefeuille de l'enfant à partir du 3^{ème} jour qui suit la notification de l'absence par mail ou par téléphone au service facturation.

3.5. En cas de difficultés ou d'impayés

En cas de difficultés financières, vous êtes invités à prendre directement contact avec le service facturation de la commune afin de trouver une solution (échelonnement de paiement, etc.). Si des impayés sont constatés et qu'aucune démarche n'a été entreprise avec le service facturation afin de dégager une solution, ou que cette solution est ignorée, les montants dus seront récupérés par toute voie de droit (rappel, mise en demeure, huissier).

La gratuité telle que stipulée dans la circulaire 7644 de la Fédération Wallonie-Bruxelles énonce, qu'en cas de chargement insuffisant du compte/portefeuille électronique de votre enfant, cela ne sera pas pénalisant pour l'élève qui pourra malgré tout bénéficier des services réservés et/ou activités scolaires. Un suivi automatique de l'état des paiements sera assuré mensuellement par le système APschool et le service facturation de la commune fera, de son côté, un suivi de manière régulière.

Consciente que la qualité des services offerts dans les cadres scolaires et extrascolaires est liée à un suivi efficient des paiements, la Commune a par ailleurs mis en place de nouvelles procédures de recouvrement pour récupérer les sommes impayées. Outre les rappels générés via la plateforme APschool, les contacts individuels tenus par le service facturation et les possibilités d'échelonnement proposées, une société de recouvrement (Eurofides) a été désignée afin d'assurer le suivi des créances qui resteraient ouvertes.

Ce partenaire a pour mission de privilégier un recouvrement à l'amiable. Son intervention sera toutefois génératrice de frais de dossier portés en compte des redevables.

Ces frais de dossier sont fixés comme suit :

- Pour toute créance inférieure à 100,00 € → 10 €
- Pour toute créance supérieure à 100,00 € → 20 €

3.6. Les modalités d'inscription

- Les activités sportives et culturelles organisées par l'école pendant le temps scolaire
Tout enfant inscrit à l'école (en maternelle comme en primaire) est supposé participer à ces activités.

- L'accueil extrascolaire
Il n'est pas nécessaire d'inscrire les enfants au préalable. Le suivi est assuré quotidiennement par les équipes accueillantes via APschool (système de badging).

Les cours et activités extrascolaires (judo, tennis, danse, échecs, etc.)

Le planning des activités extrascolaires de chaque école est communiqué aux parents chaque fin d'année ainsi qu'en début d'année scolaire. Pour toute inscription, les parents intéressés sont invités à prendre contact **directement** avec l'opérateur en question.

Comme mentionné supra, si vous souhaitez inscrire votre enfant à une activité extrascolaire, il ne sera pas possible de l'inscrire simultanément au goûter ATL car les horaires se chevauchent parfois.

- Les journées de formation/journée pédagogique (accueil – sur inscription - organisé de 7h00 à 18h30)
Le service ATL organise les modalités (date limite d'inscription, personne de contact, ...) qui sont ensuite transmises aux parents via la plateforme APschool.

A noter :

- ✓ Il est impératif - pour des questions organisationnelles et de sécurité - d'inscrire les enfants via APschool avant la date de clôture de l'événement. En effet, des groupes doivent être constitués et les inscriptions permettent à nos accueillant(e)s d'établir les groupes de manière équitable. Nous n'accepterons plus d'inscription après la date limite indiquée. Nous vous remercions d'en tenir compte. Si toutefois, un parent venait déposer son enfant sans l'avoir inscrit au préalable, un montant de 10 € au lieu de 5€ vous sera facturé via APschool.
 - ✓ Lors des journées pédagogiques, il n'y a pas de transport prévu de bus communal pour les activités extrascolaires.
 - ✓ Si votre enfant ne participe pas à cette journée pédagogique, nous vous demandons de refuser l'événement en cochant la case adéquate dans APschool.
- Les potages, repas chauds et gouters ATL
La commune utilise l'application APschool pour les commandes de potages, repas chauds et gouters ATL. L'utilisation de cette application est obligatoire⁴. Vous trouverez – sur la page d'accueil de la plateforme

⁴ En cas d'impossibilité d'avoir un accès à l'application, vous pouvez vous adresser à l'espace public numérique (EPN → Tél. 010/23.38.39 - L'EPN est situé : Rue Zaine, 9 - 1325 Chaumont-Gistoux (bâtiment du pôle social)) ou au service facturation facturation@chaumont-gistoux.be

et de l'application mobile – un ensemble de questions/réponses les plus fréquentes ainsi que des tutoriels vidéo vous permettant de vous familiariser avec APschool.

Les inscriptions et modifications – pour les potages et/ou repas chauds - doivent être introduites directement sur l'application avant le 14 du mois précédent à minuit à l'exception du mois de septembre, mois pour lequel la date limite vous sera communiquée par la direction de l'école.

Vous pouvez choisir entre les possibilités des repas chauds ou de potages :

- soit pour la semaine complète en l'occurrence 4 jours/semaine (pas le mercredi).
- soit pour un ou plusieurs jours réguliers de la semaine. Exemple : tous les lundis et mardis ou tous les jeudis.

Uniquement pour les gouters ATL, l'inscription se fait sur base trimestrielle.

4. Votre enfant est malade :

VOTRE ENFANT EST MALADE

LA LEGISLATION



- **Obligation scolaire : 5 ans**
-> tous les jours à l'école
- **9 demi jours d'absences**
-> signalement au service du droit à l'instruction
-> le service prend directement contact avec les parents

TOUTS RESPONSABLES



- votre enfant est faible/malade **avant l'école** -
-> merci de le garder à la maison
 - protection des autres
 - se faire chouchouter
 - se rétablir plus vite
- votre enfant est malade **à l'école** -> nous contactons les parents

TRAJETS



Il est **INTERDIT** au personnel enseignant et encadrant de conduire un enfant : chez le médecin, à la clinique...
Les parents/responsables légaux seront avertis immédiatement pour pouvoir agir.

ABSENCE



- **jusqu'au 3ème jour d'absence**
-> justificatif dès le lendemain du 1er jour
-> la direction peut justifier l'absence (force majeure, transport...) > prévenir la direction
- **à partir du 4ème jour**
-> à justifier légalement (certificat médical, décès membre de la famille...)

SUIVI MEDICAMENTEUX

- Sauf avis médical, il est **INTERDIT** au personnel enseignant et accueillant d'administrer :
 - * des gestes médicaux (injections, aérosols...)
 - * médicaments
 - * antibiotiques -> protection de la posologie /médicaments juste -> protection des enfants > cfr. lettre rentrée "les médicaments à l'école".**Pour tout suivi spécifique, merci de prendre contact avec la direction de l'école**

Merci pour votre lecture attentive

Nous vous souhaitons - ainsi qu'à votre (vos) enfant(s) -
d'ores et déjà une très belle rentrée scolaire !

